

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

5/3 – PERSONNEL COMMUNAL – RETRAIT DE LA DELIBERATION 5/2 DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

Par délibération n° 17122012 5-2P en date du 17 décembre 2012, le conseil municipal a créé un poste de psychologue pour l'E.H.P.A.D. « Les Bruyères » et l'accueil de jour à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2013.

Dans un courrier en date du 14 février 2013, la Préfecture du Nord a fait observer que le Conseil d'Administration du CCAS de Mons en Barœul a lui aussi procédé de façon identique à la création d'un poste de psychologue pour l'E.H.P.A.D. et l'accueil de jour par délibération du 14 décembre 2012. La Préfecture demande donc le retrait de cette délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal de retirer la délibération 5/2 votée le 17 décembre 2012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.